



SERRE (Henri)

Angers 1889-1892

MEMBRE PERPÉTUEL - MEMBRE BIENFAITEUR
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE 1926 A 1928

Décédé le 28 janvier 1928

NOTICES NÉCROLOGIQUES

SERRE (Henri)

Angers 1889

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRE PERPÉTUEL, MEMBRE BIENFAITEUR.

Entre tous les deuils qui ont, ces derniers mois, affligé notre Société, la perte de notre camarade SERRE est de celles qui laissent parmi nous un vide particulièrement douloureux.

Jamais, peut-être, la mort n'a fait au milieu des nôtres incursion si brutale et si déconcertante. Le robuste lutteur qu'était Henri SERRE semblait bâti pour vivre cent ans. Sa marche allègre et comme précipitée à travers les multiples besoins quotidiennes, qu'il conduisait de main de maître, semblait un perpétuel défi à la fatigue; sa mémoire merveilleusement fidèle et son œil toujours vigilant ne connaissaient aucune défaillance. Sa parole jaillissante, parfois passionnée jusqu'à l'âpreté, et dont les sonorités métalliques dominaient souvent nos débats amicaux, assénait les répliques avant même qu'on eût imaginé ce qu'elles pourraient être. A peine avait-il fini de lire une lettre, que déjà sa réponse était dictée sténographiquement. Cet inlassable animateur trouvait instantanément solution à tout et tenait tout en haleine.

On le vit, pendant des mois et des mois, tenir cette étonnante gageure de mener de front la direction de sa maison industrielle (où il se rendait tous les jours et dont l'activité est certes considérable), et les occupations plus qu'absorbantes de ses triples fonctions de maire-adjoint du XIX^e arrondissement de Paris, de juge au Tribunal de commerce de la Seine, et de vice-président de notre Société.

Dans ce dernier rôle, qu'il avait pris à cœur, et qu'il tint avec un dévouement au-dessus de tout éloge, son action s'étendait partout et apportait une participation prépondérante et suivie aux travaux de multiples commissions : initiative, fêtes, prêts, placements, secours, etc. Il s'astreignit, pendant plus d'une année, à une présence de plusieurs heures par jour à notre service de placement, auquel il voulait donner une impulsion et des méthodes nouvelles; il se fit, dans de multiples banquets, l'avocat entraînant, et convaincant par le plus généreux exemple, de la Caisse de secours, pour laquelle il était heureux de rapporter, chaque fois, des collectes dont le total s'inscrivait, grâce à ses ardents appels, en des chiffres impressionnants. Il multipliait ses visites, si lointains qu'en soient les sièges, à nos réunions régionales, au sein desquelles il avait produit grande impression et acquis, par ses franches façons de boute-en-train et de cœur généreux, bien des amitiés qui attendaient de lui mieux encore dans un avenir prochain.

Tous nos Camarades se rappellent avec quelle ardeur il avait fait, à l'issue de l'Assemblée générale du 15 février 1925, un exposé détaillé des questions dont il recherchait la solution :

— *Organisation de caravanes de vacances pour visites d'usines par le personnel enseignant de nos Écoles;*

— *Action à exercer pour le resserrement du contact des jeunes élèves sortant de nos Écoles, entre eux et avec la Société;*

— *Organisation de fêtes nouvelles pour augmenter ce resserrement de relations;*

— *Création de correspondants bénévoles pour favoriser les jeunes dans leurs débuts;*

— *Création d'une maison de retraite des Gadzarts;*

— *Renforcement des services administratifs de la Société.*

Il s'était attaché avec un intérêt passionné à donner une suite utile à ces différents points de vue; et l'on sait notamment quel rapport précis et documenté il fournit au Comité, en décembre 1925, sur les moyens pratiques de parer à la difficulté d'établissement d'une maison de retraite pour nos vieux Camarades, et de résoudre, dans une certaine mesure, ce délicat problème.

Ainsi, en toutes choses, l'activité réalisatrice de SERRE, jamais satisfaite tant que le but n'était pas atteint, s'ingéniait à mettre en action les sentiments de fraternité dont s'honore notre groupement. La preuve la plus éclatante que nous en ayons, se trouve dans l'énoncé des libéralités dont les œuvres de notre Société lui sont redevables, et qui, à fin 1926 (voir *annuaire 1928, page 28*) ne se montaient pas, au total, à moins de 65.000 francs.

Quand nous aurons ajouté qu'il prit la part la plus grande à la vente de l'hôtel de la Société, rue Chauchat, et qu'il y consacra pendant près d'une année un temps considérable en démarches et pourparlers de toutes sortes, nous n'aurons encore donné qu'une idée imparfaite de l'incomparable allant avec lequel notre Camarade se prodigua au service de la Société, à laquelle il s'était littéralement donné corps et âme.

* *

A la mairie du XIX^e arrondissement, le camarade SERRE a laissé d'unanimes regrets, et l'on peut dire que son passage y fut trop court.

Notre camarade BEURET (Ang. 1887), qui était en même temps son collègue comme maire-adjoint de cet arrondissement si peuplé et si actif, nous écrit à son sujet :

Il n'existe pas beaucoup de maires-adjoints de Paris qui entrent en fonctions avec une connaissance, même superficielle, des multiples nécessités de services soumis, du reste, à un régime particulier à la capitale. Le nouveau venu doit donc se faire rapidement une éducation assez compliquée où ses qualités de travail, de bon sens, et dans personnels d'assimilation jouent un grand rôle.

A ce point de vue, notre camarade HENRI SERRE pourrait être donné en exemple.

Nommé maire-adjoint par décret de M. le Président de la République en date du 27 décembre 1923, notre Camarade était, au bout de quelques mois, en possession des connaissances essentielles de sa fonction, et son action personnelle se fit rapidement sentir dans un sens favorable en ce qui concerne notamment : la caisse des écoles, les cantines scolaires, la délégation cantonale et les diverses œuvres post-scolaires.

Les œuvres de bienfaisance et de mutualité, si nombreuses dans nos quartiers ouvriers, trouvaient en lui une aide jamais démentie, et sa générosité fut d'autant plus appréciée qu'elle se manifesta toujours au premier appel fait à son bon cœur.

Pour n'en citer qu'un exemple, on pourra dire que, membre d'honneur de l'Association fraternelle des mutilés et réformés du XIX^e arrondissement, dont je suis le président d'honneur, il ne se borna pas à la participation pécuniaire que ce titre, qu'il n'avait pas sollicité, pouvait paraître lui imposer; mais il voulut être le premier à doter, pour la plus large part, cette association du drapeau qu'elle souhaitait de posséder, et sur lequel son nom figure en lettres d'or en signe de reconnaissance.

Il fut largement apprécié de son maire et de ses collègues.

Et notre camarade BEURET ajoute : Avec ses allures brusques, son cœur était d'or; il savait faire le bien même sans se faire connaître : C'était le bon Dieu des miséreux.

Mêmes regrets au Tribunal de commerce, où l'activité de SERRE s'était également manifestée de la façon la plus marquée, et où l'estime de ses collègues était profonde et générale.

Son effort jamais lassé, sa façon nette et pratique d'envisager et de résoudre les cas les plus difficiles, son esprit de décision, l'avaient tout de suite coté très haut dans l'esprit de ses pairs, et l'on peut tenir pour assuré que, tôt ou tard, on eût songé à lui pour les hautes fonctions de président de chambre.

La carrière industrielle d'Henri SERRE fut d'une belle unité. Tout jeune Gadzarts sorti de l'École, il était entré au service de la Maison Aubert, s'occupant d'achat, de location et de vente de matériels de toutes sortes, groupes électrogènes, pompes et locomobiles de secours, etc.

Dans cette industrie où il faut être prêt à donner au client, au premier appel, le matériel qui dépannera son usine ou la tirera d'une situation critique, SERRE avait tout de suite fait merveille, et s'était adapté aussi parfaitement que possible aux nécessités et aux finesses de ce métier, difficile commercialement et industriellement. Formé au contact d'un patron parfois rude, mais qui était un excellent éducateur dans la spécialité, il devint rapidement le collaborateur de choix, puis le successeur. Son travail de tous les instants, sa rapide compréhension des besoins industriels, nouveaux ou inattendus, son sens commercial et publicitaire très averti, lui avaient fait conquérir dans la partie une situation de tout premier plan.

Notre camarade SERRE était en outre administrateur de plusieurs sociétés, auxquelles il donnait également sans compter le concours précieux de son expérience des hommes et des affaires. Il avait été fait, en 1926, chevalier de la Légion d'honneur, et ses Camarades avaient été heureux de fêter cette distinction si bellement méritée.

Ainsi, cette carrière qui s'était si magnifiquement développée par un travail jamais ralenti, et dont la fin s'annonçait longue et heureuse, grâce à la collaboration imminente d'un fils choyé, notre excellent camarade Jean SERRE (Paris

1924), s'est trouvée brusquement interrompue par le terrible mal que probablement notre Camarade, dans sa courageuse conception de la vie, avait trop longtemps méprisé. Ses forces, tout à coup vaincues en novembre 1927, le conduisaient à l'opération, qui révéla l'inutilité de toute intervention ! On laissa le malade dans l'ignorance de l'épouvantable vérité, mais il ne pouvait dès lors que décliner ; avant sa mort, survenue le 28 janvier 1928, eut-il du moins la consolation de revoir encore auprès de lui, pendant quelques semaines, son fils, précipitamment rappelé du Japon.

Le 30 janvier, des funérailles solennelles réunissaient autour de son cercueil, à la chapelle Saint-Honoré-d'Eylau et au cimetière du Père-Lachaise, deux mille personnes au moins, parmi lesquelles de nombreux Camarades, et à leur tête le Comité de notre Société, constitué en délégation à côté de celles du Tribunal de commerce et de la municipalité du XIX^e arrondissement.

M^{me} SERRE et son fils Jean, à qui nous renouvelons ici nos condoléances émues et nos regrets douloureux, purent voir autour de la dépouille mortelle de celui que nous perdions et pleurions avec eux, quel unanime témoignage de sympathie leur était apporté, à eux et à leur cher mort.

Notre Société, reconnaissante à Henri SERRE d'un dévouement et d'une générosité qui se sont montrés sans mesure, et auxquels elle avait déjà attribué, en 1923, le prix Louis VILLETTE, a voulu perpétuer ce sentiment, par la remise de sa grande médaille d'or, attribuée à la mémoire de son vice-président regretté, par décision du Comité du 15 février 1928. Le rôle de SERRE a, en outre, été rappelé en des termes que nul ne saurait oublier, au cours de la séance du Comité du 15 février dernier (1), ainsi que dans le rapport semestriel du Comité (2), et dans l'éloge prononcé par le président WITTMANN à l'Assemblée générale du 19 février (3).

Et s'il faut maintenant trouver un épilogue au déplorable événement qui nous prive d'un des meilleurs artisans de l'œuvre commune, qu'on nous permette de citer les lignes émues jaillies de la plume d'un jeune Camarade parti aux États-Unis quelques mois avant la mort de SERRE, et que ce dernier avait entouré, à cette époque, de toute son énergique sollicitude :

« Il y a donc, dans le passé, une phalange de ces grands Gadzarts, dont l'existence faite de labeur et de généreuse activité, est très insuffisamment connue des jeunes, et qui peuvent nous servir de modèles ! Pourquoi faut-il donc que notre cher camarade SERRE soit allé si tôt se joindre à eux ! Ne faisait-il pas assez de bien ici-bas pour que nous puissions écouter, pendant beaucoup d'autres années encore, sa voix ardente demander sans se lasser pour notre Caisse de secours ? Je confesse aujourd'hui qu'il m'est arrivé souvent d'avoir eu des larmes aux yeux à l'entendre plaider de tout son cœur pour nos Camarades malheureux. Et je suis certain de ne pas avoir été le seul...

» Un vieillard me disait, peu après la guerre, de chercher, dans l'existence, à découvrir les plus beaux caractères et à prendre exemple sur eux. En voilà donc

(1) *Bulletin administratif* de mars 1928, page 213.

(2) *Bulletin administratif* de janvier 1928, page 25.

(3) *Bulletin administratif* de mars 1928, pages 222 et 223.

un ! Il me semble que mon devoir vis-à-vis de lui consiste à pratiquer, dans l'avenir, les mêmes beaux principes qu'il appliquait. Ce sont ces mêmes principes qui font, n'est-ce pas, notre famille de Gadzarts si grande. Et c'est grâce à eux qu'elle endure d'aussi douloureux moments, lorsqu'elle perd l'un de ses meilleurs membres. »

Puisse ce témoignage éloquent, venu d'un cœur qui contient encore tous les enthousiasmes, donner à M^{me} SERRE et à son fils, comme à tous nos Camarades communiant dans la pure fraternité gadzarienne, l'assurance que les germes jetés par l'action généreuse de notre vice-président défunt porteront longuement leurs fruits, assurés qu'ils sont de laisser parmi nous un inoubliable exemple.